

R I C H E R
& ASSOCIÉS
A V O C A T S

AARPI INTER-BARREAUX

Lettre 24/12/2019
2093581150T00001 00000 1E00195627457



M ELOY GONZALEZ
7 ALLEE DU CABESTAN
91250 SAINTRY SUR SEINE

1
7
9

Saint-Cloud, le 24 décembre 2019

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Mise en demeure
N. réf. : 191732 ACO/TMA

Cher Monsieur,

Nous sommes les conseils de Madame Sonia AIT-SLIMANE.

Madame AIT-SLIMANE a pu constater, sur votre blog *saintryinfo.fr*, l'apparition de dessins, de textes et de commentaires particulièrement offensants à son égard.

Madame AIT-SLIMANE est choquée par vos attaques incessantes, empreintes d'un machisme insupportable.

Particulièrement, la représentation de Madame AIT-SLIMANE dans les illustrations de vos derniers articles est d'une violence extrême, d'autant que, faut-il le rappeler, cette dernière n'est pas, contrairement à vous, active dans le combat politique local. Madame AIT-SLIMANE est un agent public qui ne devrait pas être la cible de vos invectives électoralistes.

Comme dans l'affaire récente du site internet de la Ville, pour laquelle vous avez été condamné pour diffamation, il est regrettable que vous égariez dans des considérations qui n'ont pour seul but que de blesser et non pas d'alimenter le débat public.



2093581150T0000170102

Condamnation à 50 euros avec sursis, pour avoir écrit dans l'article du 12 juin 2017 (Ni vu, ni connu, j't'embrouille) : "Les deux coquines confirment ainsi leurs aveux de culpabilité dans cette affaire et les signent".

Nous ne pouvons, donc, que vous mettre en demeure de retirer toutes les illustrations de Madame AIT-SLIMANE présentes sur votre blog et à cesser votre *cyberharcèlement*, sous huit jours, à défaut de quoi nous avons instruction de porter cette affaire en justice.

Il est de votre intérêt de saisir de la présente votre conseil habituel.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Anguerrand COLOMBET Thomas MAITROT

